

31. STANDARDS MONITEUR NATIONAL

31.1 GÉNÉRALITÉS

31.1.1 DÉFINITION

Connaissances théoriques et pratiques approfondies.

Etant le plus haut brevet de moniteur de la ligue, le Moniteur National (MN) possède des connaissances théoriques et pratiques étendues sur les différentes matières liées à la plongée. En ce compris : médecine et interventions en situation d'urgence, organisation de plongée, connaissance de la mer, connaissance des lois, normes et réglementations régissant la plongée, etc.

Le MN est une référence pour quiconque souhaite recevoir des informations fiables concernant la plongée.

Formateur d'instructeur.

Le MN forme et évalue les instructeurs de plongée.

Le MN est capable d'aider tout moniteur à se perfectionner à tous les niveaux et notamment en pédagogique.

Organisateur.

Le MN possède les connaissances et l'expérience nécessaires à l'organisation efficace de tous types d'activités de plongée telles que : stage de mer à l'étranger, journée de plongée pour de grands groupes en Belgique, etc. Il en maîtrise tous les aspects tels que : composition des palanquées, organisation de la sécurité (matériel, personnes, consignes), briefing général de plongée, réaction en cas d'incident ou accident, etc.

Conception et évolution des règles et de l'enseignement de la plongée au sein de la ligue.

Le MN possède un esprit d'analyse lui permettant de faire évoluer l'enseignement de la plongée au sein de la ligue pour le maintenir à jour.

Pour cela il doit, en plus des compétences précédentes :

- ◆ Posséder un esprit critique
- ◆ Être créatif
- ◆ Savoir travailler en équipe

Leadership et disponibilité.

Grâce aux compétences et connaissances énumérées ci-avant, le Moniteur National est un leader qui guide et inspire naturellement les plongeurs et les moniteurs qu'il côtoie. Pour ce faire et en raison des nombreuses activités qu'il doit assumer, le Moniteur National a la possibilité de consacrer du temps à la Commission de l'Enseignement.

31.1.2 PRÉROGATIVES DU MONITEUR NATIONAL

Au-delà des prérogatives du Moniteur Fédéral, le Moniteur National est formé, évalué et jugé qualifié pour :

- ◆ Gérer l'enseignement de la plongée de la ligue.
- ◆ Organiser des sorties et stages mer (grands groupes ou lieux inconnus).
- ◆ Représenter la ligue au niveau national et international.
- ◆ Assurer l'évolution et l'adaptation de l'enseignement de la plongée.
- ◆ Présider les sessions de brevet plongeur 3★.
- ◆ Présider les stages pédagogiques.
- ◆ Former et évaluer les candidats Assistants Moniteurs, Moniteurs Clubs, Fédéraux et Nationaux.

S'il dispose du titre d'instructeur dans une spécialité :

- ◆ Prendre en charge la formation et l'évaluation d'instructeur de la spécialité concernée.

31.2 PRÉREQUIS À LA FORMATION

31.2.1 CONDITIONS GÉNÉRALES

- ◆ Être détenteur du brevet Moniteur Fédéral Lifras.
- ◆ Être membre d'un club affilié à la Lifras ayant statut d'école.
- ◆ Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la plongée en ordre de validité.
- ◆ Être en possession du Certificat Fédéral de Premiers Secours (CFPS) en ordre de recyclage.
- ◆ Être présenté par son club au moyen du formulaire ad hoc.
- ◆ Savoir parler, lire et écrire correctement le français.

31.2.2 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le candidat soumet au Conseil de Suivi Pédagogique (CSP) un dossier de candidature reprenant sa motivation et les activités auxquelles il a participé en tant que moniteur.

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement les points suivants :

- ◆ Participer activement à l'organisation d'un stage (minimum 3 jours) avec présence de minimum 1 MN
Une participation dans un de ces stages étant valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année N+3, elle doit être validée par un Moniteur National.
- ◆ Participer à trois évaluations pédagogiques en « Piscine » et en théorie d'un candidat AM.
- ◆ Participer à trois évaluations pédagogiques dans « Nos Eaux » d'un candidat MC.
- ◆ Donner un cours de niveau MF.
- ◆ Participer à trois plongées de formation MF (dans les Associations Régionales).

Il est fortement recommandé d'enrichir le dossier avec toutes autres activités telles que :

- ◆ Activités club importantes (exemple : organisation d'écoles de mer).
- ◆ Participation à l'organisation de sorties interclub.
- ◆ Activités de formation de moniteurs au sein des Associations Régionales.
- ◆ Etc.

31.2.3 INFORMATIONS PRÉALABLES

Préalablement au premier cours ou pendant celui-ci, les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats :

- ◆ Prérequis à la formation.
- ◆ Prerogatives du Moniteur National.
- ◆ Contenu et déroulement de la formation.
- ◆ Coût, assurance et exigences administratives Lifras.
- ◆ Exigences morales et de sécurité du moniteur.
- ◆ Conditions d'homologation.

31.3 FORMATION

31.3.1 GÉNÉRALITÉS

Les candidats Moniteurs Nationaux doivent non seulement avoir des connaissances théoriques élargies de l'Assistant Moniteur, du Moniteur Club et Fédéral, mais aussi suffisamment de connaissances pour être capables d'assurer des cours théorique et pratiques, ainsi que les évaluations destinées à tous les niveaux des moniteurs de la ligue. Ils doivent également avoir l'expérience et les compétences techniques pour participer à la gestion et au développement de l'enseignement.

La formation est assurée par la Lifras.

La formation s'effectue en « Milieu Naturel ».

31.3.2 RESPONSABLE DE LA FORMATION

Le responsable de la formation et de l'évaluation théorique et pratique est titulaire du titre de Moniteur National Lifras.

31.3.3 MATIÈRES THÉORIQUES GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES DE L'AM, DU MC ET DU MF

Voir chapitres [28.3.3](#) et [28.3.4](#) du Standard Assistant Moniteur Lifras, chapitres [29.3.3](#) et [29.3.4](#) du Standard Moniteur Club Lifras et chapitres [30.3.3](#) et [30.3.4](#) du Standard Moniteur Fédéral Lifras.

31.3.4 MATIÈRES THÉORIQUES SPÉCIFIQUES AU MONITEUR NATIONAL

ORGANISATION « CARRIÈRE » :

Le candidat défend ses compétences organisationnelles et connaissances théoriques de la matière Carrière devant un jury composé de Moniteurs Nationaux.

GESTION DE DÉBAT SUR UN SUJET D'ACTUALITÉ OU D'INTÉRÊT LIFRAS :

Le candidat défend ses idées, mène un débat contradictoire, centralise les différents arguments lors des discussions en session et en fait une synthèse ainsi qu'une proposition consensuelle qui en découle. Le candidat donnera son avis argumenté sur une question ou un problème validé par le Pôle Formations/Evaluations.

AUTRES MATIÈRES THÉORIQUES :

- ◆ Médecine.
- ◆ Organisation « Mer ».
- ◆ Zélande, « Mer à marée », météo, navigation.
- ◆ Généralités.

31.3.5 EPREUVE PHYSIQUE PALMAGE

Epreuve de sélection chronométrée. *Voir document « Épreuve physique de palmage MF/MN ».*

31.3.6 PARTICIPATION À UN STAGE DE FORMATION DE MONITEURS

Le candidat doit participer à au moins un stage de formation de moniteurs MF/MN organisé par le Pôle Formations/Evaluations.

Les tâches seront déterminées par le Pôle Formations/Evaluations.

31.3.7 PARCOURS PEDAGOGIQUE A REALISER LORS DE L'ANNÉE 1

- ◆ Donner un cours de niveau MF.
- ◆ Suivre un coaching d'une pédagogie AM et d'une pédagogie MC.
- ◆ Participer à 5 plongées de formation MF (dans les Associations Régionales).
- ◆ Participer aux travaux d'un pôle. Le candidat peut être appelé à travailler dans un pôle de manière ponctuelle, en fonction des travaux en cours à la demande des pôles et/ou du Bureau.
- ◆ Autres prestations définies par le Conseil de Suivi Pédagogique.

Les prestations obligatoires sont gérées par le Pôle Formation/Evaluation et sont reprises dans le tableau de bord du candidat qui sera examiné en année 2 par le Conseil de Suivi Pédagogique et lors du stage mer par les jurys.

31.3.8 STAGE PÉDAGOGIQUE EN « MER » (MINIMUM QUATRE JOURS)

OBJECTIF :

L'objectif de ce stage pédagogique est de préparer et évaluer les futurs Moniteurs Nationaux à la formation de moniteurs ainsi qu'à l'organisation et la direction de stages/sorties club de plongées en mer au départ d'un bateau.

DÉROULEMENT :

Le stage comporte huit plongées au départ d'un bateau.

Les candidats effectuent les plongées en tant que chef de palanquée et assument à tour de rôle la fonction de directeur de plongée.

CONTENU :

Lors de ces plongées, les candidats sont évalués sur leur aptitudes à :

- ◆ Réaliser des sauvetages de tout type.
- ◆ Former des moniteurs sur tout thème (plongée profonde, prise en charge d'accident de plongée, plongée sur épave, navigation, faune et flore, décompression, etc. - liste non exhaustive).
- ◆ Organiser et diriger des stages.
- ◆ Exprimer leur qualité de Moniteur National (autorité, efficacité, clarté des instructions, prises de position, camaraderie, contact humain, éthique, etc.).

31.3.9 EVALUATION

Le parcours MN est divisé en 2 années.

La réussite d'une année est conditionnée par la réussite de chacune des parties. Une année réussie est valable jusqu'au 31 décembre de la troisième année (N+3). En cas d'échec d'une année, le candidat peut dès lors représenter une année bis ou ter.

ANNEE 1 :

Une fois la candidature validée par le Conseil de Suivi Pédagogique, le candidat complète son dossier avec des prestations complémentaires éventuelles qui lui sont proposées par le conseil. Il peut s'agir par exemple d'évaluations AM, MC supplémentaires, etc. L'objectif est de réaliser une évaluation continuée afin de maximiser ses chances de réussite pendant son parcours.

ORGANISATION CARRIERE :

Cette épreuve s'effectue dans nos carrières et lacs d'une profondeur de minimum 30 mètres.

- ◆ Le candidat doit faire partie d'une des palanquées.
- ◆ 20 plongeurs minimum (hors jury).
- ◆ 5 exercices minimum (dont minimum 3 différents).

Voir document « *MN Evaluation sortie carrière* ».

ÉVALUATION THÉORIQUE :

L'épreuve théorique est organisée par le Pôle Formations/Evaluations de la Commission de l'Enseignement de la Lifras. Elle consiste en 4 parties :

- ◆ Un examen oral devant un jury composé de Moniteurs Nationaux, pouvant porter sur l'ensemble de la matière théorique, de l'actualité, et des développements en cours dans le domaine de la plongée subaquatique. Cette épreuve en année 1 est composée des trois matières suivantes :
 - ◆ Médecine.
 - ◆ Zélande, « Mer à marée », météo, navigation.
 - ◆ Généralités.
- ◆ Un débat sur un sujet d'actualité ou d'intérêt Lifras pendant lequel le candidat est évalué sur ses capacités à se documenter, synthétiser et préparer un sujet.

Trois sessions sont organisées par an au cours desquelles le candidat peut présenter chaque matière au maximum 2 fois (repêchage compris). Lors de la première session, le candidat peut décider de présenter une matière "à blanc" dans les conditions de l'examen. Il n'y a alors pas d'évaluation pour cette matière.

La matière de cet examen est contenue dans des ouvrages de référence dont la liste sera publiée (ou éventuellement mise à jour) au plus tard un an avant la date de l'examen.

Les critères d'évaluation sont :

DEUX PREMIÈRES SESSIONS :

- ◆ Réussite directe : $\geq 10/20$ dans chaque matière.

SESSION DE REPECHAGE : POUR LES MATIÈRES < 10/20

- ◆ Réussite : $\geq 10/20$ dans chaque matière.
- ◆ Dispense si note à 14/20 ou plus.

Les matières réussies avec une cote de 14 ou plus ne devront plus être repassées lors des années 1 bis/ter. La dispense est valable maximum 2 fois (session année 1 bis, session année 1 ter).

ANNEE 2 :

Le Conseil de Suivi Pédagogique statue sur la participation du candidat au stage de mer sur base de son dossier. S'il décide d'un report du candidat d'une année, celui-ci peut faire appel dans un délai de 15 jours après la notification de la décision auprès du Collège des Moniteurs Nationaux.

ORGANISATION MER :

Prérequis : réussite de l'exercice carrière et de l'examen théorique de l'année 1.

Deux sessions sont organisées par an.

Les critères d'évaluation sont :

PREMIÈRE SESSION :

- ◆ Réussite directe : $\geq 10/20$.

SESSION DE REPECHAGE :

- ◆ Réussite : $\geq 10/20$.

EPREUVE PHYSIQUE :

Prérequis : réussite de l'organisation mer.

Voir document « MF/MN Épreuve physique de palmage » (validité un an).

STAGE PÉDAGOGIQUE EN MER :

Prérequis : réussite de l'organisation mer et de l'épreuve physique.

Le Pôle Formations/Evaluations organise une à deux fois par an (selon le nombre de candidats) le stage pédagogique national. Les candidats réalisent huit plongées en mer au départ d'un bateau en formule croisière. Les palanquées sont généralement composées de :

- ◆ Deux ou trois Moniteurs Nationaux (un comme observateur dans le cas de trois Moniteurs Nationaux Lifras).
- ◆ Deux candidats au maximum.

En cas d'échec au stage, un débriefing est organisé par le président du stage avec les candidats concernés, endéans le mois qui suit la proclamation des résultats.

31.4 HOMOLOGATION

Le candidat doit :

- ◆ Satisfaire aux prérequis de la formation.
- ◆ Satisfaire aux exigences de l'épreuve physique.
- ◆ Avoir réussi les épreuves de théorie et d'organisation.
- ◆ Avoir réussi le stage pédagogique en mer.